Image not found or type unknown

Droit des parents, abandon de domicile

Par **nany59100**, le **16/05/2016** à **20:34**

Bonsoir,
Je vous sollicite pour mon fils qui a le soucis suivant:
en 2013 il a connu une fille et avec qui il a eu des jumeaux en 2014.
Seulement voilà, la fille en question s'est "barrée" en pleine nuit avec les jumeaux après une dispute. En effet, mon fils fait un travail très physique (déménageur!!), donc fatiguant. Un samedi, il fait avec mon mari un déménagement long et difficile qui commence à 8h et se termine à 23h!! il rentre complètement crevé , et à 2h du matin, un des enfants pleure, il ne se lève pas de suite et sa compagne se lève alors en ralant.
Le papa se lève et lui dit qu'il va faire le biberon. elle le rabroue ,il se "fâche" et lui prend le biberon des mains un peu sèchement , et soi disant elle se cogne à la fenêtre. Ni une ni deux, elle rappe le papa à coups de poings, le griffe et appelle son père pour qu'il vienne la chercher parce le papa des jumeaux est "violent"!
Depuis, il a vu les enfants 2 ou 3 fois.
elle ne lui a pas communiqué sa nouvelle adresse ni son téléphone.
A ce jour, mon fils a une compagne adorable avec qui, il vient d'avoir une petite fille.
Malheureusement, l'ex la menace par le biai de "Facebook", lui disant que son homme a abandonné ses enfants, qu'il est violent et alcoolique, qu'il a une casier judiciaire gros comme un annuaire j'en passe et des meilleures, lui envoi une vidéo (jeudi dernier donc le 12 mai)montrant les jumeaux et lui disant que son homme doit surtout bien regardé cette vidéo car quand il sortira de prison dans cinq ans ils auront déjà 7 ans!
elle lui donne jusqu'à demain mardi 17 mai pour régler le problème avec elle sinon il aura affaire à la justice.
Je précise que mon fils avait été porté plainte à la gendarmerie de sa ville pour abandon de domicile.
Que risque-t-il exactement et comment peut-il se dépatouiller de toute cette histoire?
Merci pour vos réponses.

Par **Visiteur**, le **17/05/2016** à **11:38**

Bonjour, pourquoi risquerait il quelque chose ? L'ultimatum du 17 est pourquoi ? il a reconnu les jumeaux ? Si oui, il a un droit de garde en principe mais il devra verser une pension !

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés